

File

~~SECRET~~

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 90

SECRET/ 131 *
22 novembre 1960

NEGOCIATIONS DE 1960 AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXV - GRECE

Les Délégations de la Finlande et de la Grèce ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII, en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXV - Grèce, et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la Délégation
de la Finlande

Signé au nom de la Délégation
de la Grèce

9 novembre 1960

*
Français seulement
French only

Résultats des négociations et des consultations
avec le Gouvernement de la Finlande engagées au titre
de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait
de concessions reprises dans la Liste XXV

MODIFICATIONS APORTEES A LA LISTE XXV - GRECE

B. CONCESSIONS A MODIFIER

Position		Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
ancien tarif	nouveau tarif			
50 ilbis	44-26 B	Petites bobines en bois pour l'enroulement de fils, ou de fils métalliques	Ad val. 14%	Ad val. 17%

C. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS DES LISTES EN VIGUEUR

Position		Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
ancien tarif	nouveau tarif			
50 il	44-26 A	Canettes, fusettes, bobines pour filature et tissage	ad val. 25%(43,75%)	Ad val. 38%
	84-38 B 2	Peignes des tisserands	25%(43,75%)	38%